



**Rubrique:** Poursuites pour dettes

**Sous-rubrique:** Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

**Date de publication:** SHAB 20.08.2021

**Publications supplémentaires:** KABFR 20.08.2021

**Date d'échéance prévue:** 20.08.2022

**Numéro de publication:** SB01-0000002146

**Entité de publication**

Office des poursuites de la Gruyère, Rue de l'Europe 10, 1630 Bulle

## Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Société Développement Immobilier La Côte SA

**Débiteur(s):**

Société Développement Immobilier La Côte SA

CHE-439.436.008

Route de Saint-Cergue 15

1260 Nyon

**Objet(s) à vendre aux enchères:**

Article RF 3283 sis sur la commune de la Roche à l'adresse : "Haut de Scherwyl 18", en nature de : habitation individuelle, jardin d'agrément, place (revêtue), d'une superficie totale de 419 m<sup>2</sup>.

Estimation de l'office selon rapport d'expertise : CHF 455'000.00.

**Vente aux enchères**

Le 25.11.2021 à 14:00 heure, Salle des Réceptions, au Château, 1630 Bulle

**Remarques juridiques:**

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

**Délai de production:** 09.09.2021

**Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges:** à partir du  
07.10.2021

**Point de contact:**

Office des poursuites de la Gruyère  
Rue de l'Europe 10  
1630 Bulle

**Remarques:**

Vente requise par le créancier hypothécaire en 1er et 2ème rangs